

LA TRIBUNE

2014

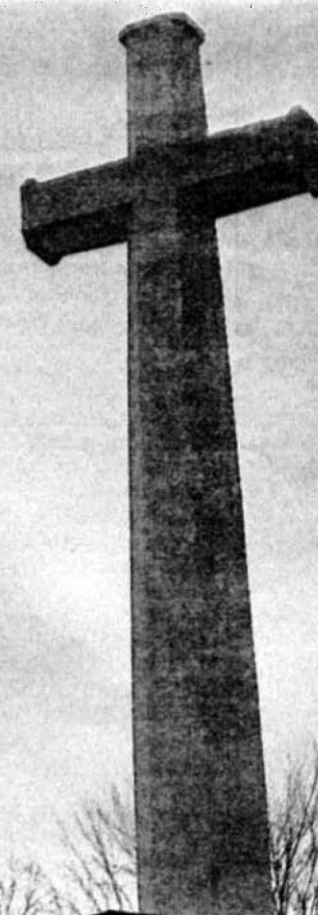
LES BELLES PROMESSES

CAHIER
ARTS & SPECTACLES
WEEK-END

FRONDE ANTI-CHARTRE À L'UdeS

66 enseignants signent un
mémoire contre le projet de loi 60

PAGE 3



66 professeurs et chargés de cours de l'UdeS signent un mémoire contre le projet de loi 60

CAMILLE DAUPHINAIS-PELLETIER

cdauphin@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — « Le Québec, au travers de cette loi, réussit le coup de force d'exclure des femmes de l'espace public au nom de l'égalité entre les hommes et les femmes. »

La Charte des valeurs du Parti québécois et le projet de loi 60 qui en découle ont fait couler beaucoup d'encre depuis leur dévoilement. Voilà que 66 professeurs et chargés de cours de l'Université de Sherbrooke ajoutent leur voix dans ce débat, en signant un mémoire attaquant vertement le projet.

Le document de 36 pages obtenu par *La Tribune* est l'œuvre de trois auteurs : David Koussens, professeur adjoint à la faculté de théologie et d'études religieuses, Maxime St-Hilaire, professeur adjoint à la faculté de droit, et Michèle Vatz-Laaroussi, professeure titulaire au département de service social.

« Dans l'élaboration de ce projet de loi, il nous semble qu'on n'a pas tenu compte du tout des expertises, des recherches, des éléments qui permettraient d'asseoir les choses de manière plus légitime que ce l'est actuellement », explique Mme Vatz-Laaroussi.

Le guide argumentaire pro-Charte qu'a sorti tout récemment le gouvernement dans le but d'aider les citoyens à défendre le projet de loi durant les réunions de famille du temps des Fêtes n'a pas aidé la cause. « C'est prendre les gens pour des personnes qui n'ont pas de culture et d'éducation, s'indigne Mme Vatz-Laaroussi. Tout le monde n'est pas expert, c'est normal, les experts doivent donc donner leurs arguments et les



LA TRIBUNE, ARCHIVES, JESSICA GARNEAU

Soixante-six professeurs et chargés de cours de l'Université de Sherbrooke ont signé un mémoire attaquant vertement le projet de Charte de la laïcité proposé par le gouvernement du Parti québécois.

rendre publics. On pense que les gens sont capables de comprendre ces arguments-là et d'aller plus loin. »

D'où, justement, le dépôt de ce mémoire à l'Assemblée nationale en vue de la Consultation générale et des auditions publiques sur le projet de loi n° 60 qui débiteront le 14 janvier à Québec.

Une triple rupture

Le mémoire avance que le projet de loi amène au Québec une « triple rupture », historique, juridique et sociale.

D'abord, une rupture historique parce que « la laïcité québécoise est historiquement

la garantie de la liberté de conscience et de religion ».

Or, « en imposant une conception maximaliste de la neutralité de l'État, le projet de loi ne garantit que faiblement la liberté de conscience et de religion, cela tout particulièrement pour les individus croyants — souvent venant des minorités issues de l'immigration — qui se réclament de traditions exigeant le port de symboles ou vêtements visibles dans la société », retrouve-t-on dans le mémoire, les auteurs étant plus portés vers une laïcité ouverte telle que celle décrite dans le Rapport Bouchard-Taylor.

Ensuite, une rupture

juridique; ici non plus, les auteurs ne mâchent pas leurs mots. « Ce qui est compromis, c'est [...] la contribution du Québec au développement de l'État de droit moderne », peut-on lire à propos du projet « selon toute vraisemblance inconstitutionnel » proposé par le gouvernement.

Finalement, une rupture sociale. « Le projet de loi renie [les acquis du passé dans le domaine de l'intégration], réveille des préjugés et des tendances racistes et xénophobes, légitime les peurs de l'autre et détruit les processus du Vivre ensemble qui font du Québec interculturel un modèle

d'intégration dans le monde. »

Ce sont ces trois aspects qui ont convaincu les signataires de s'opposer au projet de loi. « C'est vraiment ça l'argument majeur, il s'agit d'une triple rupture avec laquelle on est en désaccord. Elle n'a pas de légitimité et amène des conséquences qui sont hors de contrôle, pas discutées, qu'on ne voit pas dans le débat », dit Mme Vatz-Laaroussi.

Conséquences sur la société

Parmi ces conséquences, le départ d'immigrants vers d'autres régions du Canada, le repli communautaire et la radicalisation de certains d'entre eux, la création d'une fracture entre locaux et immigrants ou encore le changement de l'image internationale du Québec; des conséquences qui auraient un impact sur l'ensemble de la société. « Le modèle français arrive actuellement à ces conséquences-là, ça paraît assez fou de le suivre aujourd'hui. On peut craindre que les mêmes conséquences arrivent ici aussi », dit celle qui est également responsable de l'Observatoire canadien de l'immigration dans les zones à faible densité d'immigrants.

